

3. Le 20 mars est la Journée Internationale de la Francophonie. Cette fête a lieu dans le cadre de la semaine de la langue française et de la Francophonie. Pour fêter cette journée, dix mots de la langue française sont choisis et les francophones sont invités à faire des activités ludiques—des jeux de langue—avec ces dix mots. Faites des recherches sur les mots qui ont été choisis dans les années précédentes, le type de jeux proposés, ou si vous le préférez, faites des recherches qui portent sur la semaine de la langue française et de la francophonie.
4. Des études ont été faites et continuent de se faire sur les pratiques linguistiques en France, par exemple, si le français est utilisé dans tous les domaines ou si l'anglais est utilisé dans quelques secteurs. Cherchez quelques exemples de ces études et faites-en un résumé.
5. Le Gouvernement s'intéresse au patrimoine linguistique des langues de France et certaines institutions se préoccupent de la sauvegarde de la langue française, en particulier l'usage des mots nouveaux dans la langue et la féminisation des noms de métiers. Trouvez quelques exemples de ces préoccupations linguistiques.



L'Union européenne

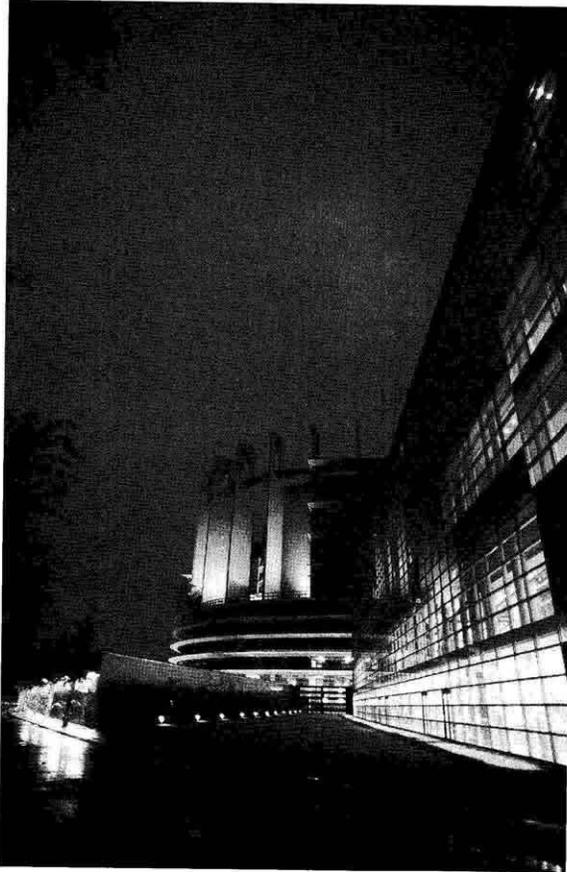
La France est une nation souveraine depuis le Moyen Age. C'est un des premiers grands pays européens à avoir acquis le statut de nation, plusieurs siècles avant l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Aujourd'hui, pourtant, la France fait partie d'une plus grande association supranationale et d'une plus grande souveraineté à certains égards, l'Union européenne.

L'Union européenne est une association de 25 démocraties de l'Europe qui cherchent à harmoniser leurs structures économiques et politiques, afin d'établir un règne de coopération internationale. Contrairement à toutes les tentatives historiques d'unification de l'Europe par la force militaire, depuis Napoléon jusqu'à Hitler, l'Union européenne vise à une union fondée sur le consentement et la collaboration des pays membres. L'Union européenne n'est pas un nouvel Etat qui se substitue aux Etats existants. Chaque pays membre délègue une partie de sa souveraineté aux institutions communes, qui défendent les intérêts communs de l'Union. D'un point de vue pratique, l'Union européenne permet aux citoyens des pays membres de résider, de circuler librement, de travailler, de vendre et d'acheter des produits et des services, et de les payer avec une monnaie unique, utilisée dans presque tous les pays de l'Union.

● Un peu d'histoire

La France est non seulement un des 25 pays membres, mais elle a joué un rôle décisif dans l'histoire de la coopération européenne depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. L'idée d'une Europe unifiée comme seul moyen d'éviter une troisième guerre mondiale sur le territoire européen et dont la souveraineté nationale serait partagée par tous les pays, a été élaborée par Jean Monnet (1888-1979), économiste et homme politique français. En 1950, Monnet a proposé l'initiative de placer sous une autorité commune les productions françaises et allemandes de charbon et d'acier, afin de promouvoir le développement économique de ces deux pays appauvris par la guerre.

à sa population. Plusieurs autres pays encore (la Bulgarie la Roumanie, et la Turquie) ont postulé leur candidature. (Il est à noter que ni la Suisse ni la Norvège n'a choisi d'en devenir membre.) L'Union pouvait-elle fonctionner avec 25 ou 30 membres selon les mêmes formules qu'avaient suivies les Dix ou les Quinze? Bien sûr que non, et voilà pourquoi les institutions ont dû être réformées et une nouvelle Constitution européenne a été élaborée en 2003, avant l'entrée des dix nouveaux membres.



Le Parlement européen, à Strasbourg